

ELECTIONS COMMUNALES **JUGE ET VICE-JUGE** **DU 18 OCTOBRE 2020**

1. Election du juge de commune

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du juge de commune, la candidate de cette liste, Mme Eve Marquis est élue sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

2. Election du vice-juge de commune

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du vice-juge de commune, le candidat de cette liste, M. Thierry Currat est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).